

lons établir des centres efficaces qui fourniront aux employeurs et aux employés les services auxquels ils s'attendent.

A propos des dépenses, un montant de \$120,000 est affecté dans mes crédits aux conseils et commissions consultatives. C'est la limite. On ne peut pas dépenser davantage. Pour obtenir un supplément, il faut s'adresser à la Chambre et fournir des explications. Le bill ne renferme donc aucune disposition autorisant le ministre ou qui que ce soit à dépenser un montant illimité.

Dans la mesure, nous demandons l'autorisation de créer des commissions spéciales. Envisageons la questions sous cet angle: supposons que nous éprouvions des difficultés avec le programme des subventions à la mobilité. Vous admettez peut-être avec moi qu'il faudrait nommer une commission spéciale pour les aplanir dans les limites prévues dans les crédits. Je ne vois pas pourquoi, parce que certaines dispositions accordent certains pouvoirs, on en conclut que le gouvernement a carte blanche. Pas du tout. Des limites nous sont imposées et si je veux créer de nouvelles commissions, je dois me débrouiller avec l'argent qui reste dans les crédits votés par la Chambre. Le danger que faire le député n'existe pas. Tout est normal. L'auditeur général est autorisé à surveiller et à examiner ces dépenses comme les autres.

M. Nielsen: Une fois qu'elles sont engagées.

L'hon. M. Marchand: C'est ainsi que se passent les choses. Si le député veut modifier toute la structure de l'État, je n'y vois pas d'inconvénient. Peut-être serons-nous du même avis.

M. Nielsen: Le ministre sera le bienvenu.

L'hon. M. Marchand: De toute façon, je ne pense pas qu'il y ait un véritable danger en matière de finance.

Un autre député a parlé des problèmes régionaux. Ils existent et c'est pourquoi nous avons divisé le Canada en cinq régions. Chacune détient un maximum d'autonomie. Nous avons tenu compte des difficultés particulières auxquelles se heurte chaque région du Canada.

[Français]

Je remercie le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) de ce qu'il a dit au sujet du projet de loi et du ministère. Les vieux constituent un problème, enfin ceux qu'on appelle les vieux, et je crois que dans les structures qui sont établies par ce projet de loi, nous pouvons étudier et porter une attention spéciale à ce problème comme au problème des jeunes, comme à tous les problèmes spéciaux qui se posent dans le domaine de la main-d'œuvre.

[L'hon. M. Marchand.]

Maintenant, au sujet de l'apprentissage, je dois dire que la plupart des difficultés—je n'ai pas à l'esprit le cas qu'il a rapporté ici—proviennent du fait que l'apprentissage est de juridiction provinciale, comme d'ailleurs toutes les corporations professionnelles et même les associations professionnelles et il arrive que les immigrants aient de la difficulté non pas à cause de nous, mais à cause de la réglementation concernant l'apprentissage ou l'appartenance à une corporation professionnelle.

Maintenant, quant au député de Roberval (M. Gauthier) qui craint la politique dans les nominations, monsieur l'Orateur, je crois que tous ceux qui connaissent cette loi et tous ceux qui ont occupé le poste que j'occupe savent très bien qu'il n'est pas possible de faire jouer la politique. Tout à l'heure, on m'indiquait que c'était un bon endroit pour placer des amis, quand c'est un très mauvais endroit, le plus mauvais endroit. Si le Congrès du travail du Canada doit être représenté, il n'acceptera pas que nous nommions son représentant, c'est le Congrès qui le désignera et ce sera la même chose pour la Confédération des syndicats nationaux. C'est la même chose pour l'Association des manufacturiers canadiens. Vraiment, ce n'est pas le bon endroit pour faire du patronage. S'il y a un endroit où il n'est pas possible d'en faire, c'est bien dans ce genre de conseil qui est un conseil représentatif, et les organisations libres chez nous n'acceptent pas que le gouvernement se substitue à eux pour désigner leurs membres. Ce n'est pas plus vrai sous le présent gouvernement que ce l'était sous l'ancien.

Alors, le député de Roberval n'est pas là, malheureusement, mais je crois qu'il s'est trompé, et ceux qui croient que la multiplication des conseils va donner une occasion au gouvernement de faire plus de patronage n'ont pas compris le fonctionnement de ces conseils, et je crois que s'il consultait le député d'Ontario (M. Starr), il ne douterait pas de la vérité de ce que je viens d'avancer.

Alors, de toute manière, monsieur l'Orateur, je crois que nous sommes en face d'un bill qui n'est sans doute pas parfait, mais qui donne le maximum de garantie dans les circonstances et qui constitue une amélioration sur ce qui existait auparavant, et je crois que la Chambre devrait l'accepter et, au bout de quelque temps, nous verrons s'il répond à nos espoirs.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Tardif): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.